

**ARRETE N°**  
**PORTANT RÉQUISITION DES OFFICINES DE PHARMACIE POUR ASSURER**  
**LE SERVICE PHARMACEUTIQUE POUR LA JOURNEE DU 18 SEPTEMBRE 2025 SUR LE DÉPARTEMENT**  
**DUVAR**

**Le préfet du Var**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5125-17 et R.4235-49 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 alinéa 4 ;
- VU** l'appel national des organisations syndicales représentatives de la profession aux pharmacies d'officine de faire une grève illimitée du service de garde et d'urgence sur tout le territoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;
- VU** l'appel des organisations syndicales départementales représentatives de la profession à suivre cet appel national de grève du service de garde et d'urgence des officines à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;
- VU** le préavis de grève en date du 26 juin 2025 du syndicat des pharmaciens d'officine du département du Var appelant les pharmacies en service de garde et d'urgence à un mouvement de fermeture totale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;
- VU** le communiqué de presse du 17 juillet 2025 de l'ensemble des syndicats représentatifs de la profession amenant à poursuivre la grève des gardes ;
- VU** le communiqué de presse du 3 septembre 2025 de l'ensemble des syndicats représentatifs de la profession appelant à une mobilisation renforcée ;
- VU** le communiqué de presse du 4 septembre 2025 de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine appelant à une fermeture des pharmacies en date du 18 septembre 2025 ;
- VU** le préavis de grève en date du 9 septembre 2025 de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine du Var appelant à une fermeture des pharmacies en date du 18 septembre 2025 ;
- VU** les préavis de grève individuels des officines précisant la fermeture de leur officine pour la journée du 18 septembre 2025 ;
- CONSIDERANT** que les officines de pharmacie constituent un maillon essentiel de la chaîne de soins, notamment pour la dispensation de médicaments, la prise en charge des patients et la réponse aux situations d'urgence ;
- CONSIDÉRANT** que cette cessation d'activité est de nature à créer un risque grave pour la santé publique et de compromettre la continuité des soins ;
- CONSIDERANT** que les officines sont déjà en grève sur les gardes et les services d'urgence, et que cette situation compromet fortement l'accès aux soins pour la population ;
- CONSIDERANT** que la mobilisation prévue le 18 septembre 2025, si elle n'est pas encadrée, risque d'entraîner une rupture d'accès aux médicaments indispensables, en particulier pour les personnes vulnérables, les urgences médicales et les patients atteints de maladies chroniques ;



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CONSIDERANT** que le département comporte des spécificités géographiques et un éloignement des populations selon les secteurs entraînant un temps de trajet trop important ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu dans ces conditions de réquisitionner les officines pour certains secteurs dans le département du Var afin de garantir une desserte pharmaceutique minimale durant la journée de grève ;

**CONSIDERANT** que, pour préserver l'accès aux soins de l'ensemble des usagers et garantir la continuité du service public de santé, il est proportionné et nécessaire de recourir, à titre temporaire et limité, à la réquisition des pharmaciens d'officine tel que prévu dans le tableau annexé ;

Sur proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de la région Provence Alpes Côte d'Azur :

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Les officines de pharmacie et les pharmaciens titulaires d'officines mentionnés dans le tableau annexé au présent arrêté sont réquisitionnés afin d'assurer pour le secteur géographique indiqué, aux dates et heures précisées, la permanence de la dispensation des médicaments pour la journée du 18 septembre 2025.

### **Article 2 :**

La présente réquisition constitue une réquisition de services, prise en application de l'article L.2215-1 du Code général des collectivités territoriales, afin d'assurer la continuité du service public de santé. Le refus de s'y conformer, sans motif légitime, est passible des sanctions prévues à l'article précité.

### **Article 3 :**

Un recours peut être formé devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Article 4 :**

Le préfet du Var, le directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le directeur départemental de la sécurité publique du département du Var et le commandant du groupement de gendarmerie du département du Var, les maires des communes concernées, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux pharmaciens concernés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 16/09/2025

Le préfet du Var, **16 SEP. 2025**

**Le Préfet**

**Simon BABRE**

**Tableau de permanence pharmaceutique - Journée du 18/09/2025 - 9h00 / 19h**

**SECTEUR BANDOL**

Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie des Écoles	M. SPINELLI	IMMEUBLE LE FELIBRIGE - BAT C Rond point DE LATTRE DE TASSIGNY LIEUT-DIT "LE VILLAGE"	83330	LE BEAUSSET	0494987036

**SECTEUR BORMES**

Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie des Iles d'or	Mme VAILLANT	GAL INTERMARCHE 2388 Route DES LAVANDIERES	83230	BORMES-LES-MIMOSAS	0494741527

**SECTEUR BRIGNOLES**

Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie de la Jouberte	M. NAL	28 Route de Brignoles	83143	LE VAL	0494864015
Pharmacie de l'Esquirol	Mme DELIMBEUF	14 Place DE LA LIBERTE	83136	NEOULES	0494729471

**SECTEUR DRAGUIGNAN**

Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie Peyrot	M. PEYROT	ZAC des Collettes 296 Bld Pagnol	83300	DRAGUIGNAN	0494686897

**SECTEUR FAYENCE**

Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie GALAUP	M. et Mme GALAUP	726 Route DE FREJUS LIEU DIT QUARTIER GAFARY	83440	FAYENCE	0494761384

SECTEUR FREJUS					
Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie de Tassigny	M. CLARON, M. HUMBERT	1598 Avenue DE LATTRE DE TASSIGNY	83600	FRÉJUS	0494515802

SECTEUR GAPEAU					
Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie du Campus	M. BLANC	ZAC DE LA PLANQUETTE LES ASPHODELE Avenue TOULOUSE LAUTREC	83130	LA GARDE	0494212000

SECTEUR GOLFE					
Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie du Port (Grimaud)	M. et Mme GALAUP	14 Place DU MARCHE PORT GRIMAUD	83310	GRIMAUD	0494563905

SECTEUR HYERES					
Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie Clemenceau	Mme GABRIEL	29 Avenue ALPHONSE DENIS	83400	HYERES	0494650034

SECTEUR LA SEYNE					
Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie du bercail	M. DOUBRE et M. FORTIN	RESIDENCE LE BERCAIL 1133 Route DES ANCIENS	83500	LA SEYNE-SUR-MER	0494946448

		COMBATTANTS D'INDOCHINE			
--	--	-------------------------	--	--	--

**SECTEUR LE LUC**

Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie du Hérisson	Mme PELLEQUER-FAJARDI Catherine	14 Bis Avenue de la Libération	83890	BESSE-SUR-ISSOLE	04 94 59 19 19

**SECTEUR LE MUY**

Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
pharmacie ma pharmacie	M. BAILE Laurent	111 Rue de la Magnanerie PONT DU PRIEUR	83520	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	0494454902

**SECTEUR SIX-FOURS**

Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
Pharmacie de la Milhière	M. MATHEY	IMM LA CONFERENCE Lotissement LA MILHIERE	83110	SANARY-SUR-MER	0494742987

**SECTEUR TOULON**

Pharmacie	Titulaire(s)	Adresse	CP	Commune	Téléphone
pharmacie de l'escalator	M. EL AMRI	IMM LE GOELAND 64 Avenue DE BELLEGOU	83000	TOULON	0494414631